

Cette revalorisation est le fruit de longues négociations entrepris par le gouvernement et les syndicats des travailleurs.

Le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a signé ce mardi 21 mars des décrets portant revalorisation du Salaire minimum interpersonnel garanti (SMIG).

Ce salaire passe ainsi de 36 270 FCFA à 60 000 FCFA pour la majorité des travailleurs. Les agents de l'État relevant du Code du travail, ne devront pas percevoir moins de 41 875 FCFA, tandis que ceux du secteur agricole ne doivent plus être payés à moins de 45 000 FCFA.

Cette revalorisation fait suite aux longues négociations entre les syndicats des travailleurs et le gouvernement. Les syndicats demandaient en effet une revalorisation du SMIG au regard de la vie chère provoquée par une inflation. La base de négociations avait alors été fixée à 49 622 FCFA.

Le président de la République a récemment, signé un décret officialisant une hausse de 5,2 % du salaire des fonctionnaires. Ceci comme mesure palliative à la hausse des prix du carburant décidée le 1er février dernier.